



LE 6 DÉCEMBRE 2010

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 6 décembre 2010 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Éric Desaulniers, conseiller

5060-061210 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis novembre 2010

- . Rapport budgétaire octobre 2010

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

5061-061210 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2010.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

5062-061210 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1001867 à 1001930	1 078 262,78 \$
Journal des annulations	(4 728,90 \$)
Journal des annulations	(1 351,32 \$)
Numéros 1001931 à 1002021	206 154,03 \$

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À MME ANNE PAQUET

Reporté

5063-061210 **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, lesquelles se tiendront à 20 h les jours suivants :

- lundi 17 janvier
- lundi 7 mars
- lundi 2 mai
- lundi 4 juillet
- lundi 12 septembre
- lundi 7 novembre
- lundi 7 février
- lundi 4 avril
- lundi 6 juin
- lundi 15 août
- lundi 3 octobre
- lundi 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité;

QUE les séances ordinaires du conseil municipal se tiendront au Centre communautaire situé au 3, rue Fatima.

5064-061210 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1132**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1132 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour :

- ajouter des panneaux d'arrêt dans les rues de la Pionnière et du Gros-Vallon;
- interdire le stationnement sur une section de la rue du Beau-Mont;
- interdire le stationnement sur la rue des Montagnards entre le 15 novembre et le 1^{er} avril de l'année suivante.

5065-061210 **RENOUVELLEMENT ABONNEMENT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ANNÉE 2011**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de renouveler l'abonnement à la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 2 034,21 \$ plus les taxes

5066-061210 **GRAVEL, BERNIER, VAILLANCOURT – COMPTE D'HONORAIRES (ABITIBOWATER – COLLECTE SÉLECTIVE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le paiement du compte d'honoraires au montant de 784,03\$ incluant les taxes.

5067-061210 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET 2011**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Beupré pour l'exercice 2011 :

Revenus	74 716,00 \$
Dépenses	<u>105 515,00 \$</u>
Déficit	30 799,00 \$

Répartition du déficit	
- SHQ 90%	27 719,00 \$
- Ville de Beupré 10%	3 080,00 \$

5068-061210 **JOURNÉE DES CITOYENS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater Gilles Carrier afin de préparer l'animation pour la journée des citoyens qui se tiendra le 9 janvier 2011 au Centre communautaire et de lui octroyer un budget d'environ 1 000 \$.

5069-061210 **APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE POUR 2010-2011-2012**

Considérant que la Ville de Beupré désire obtenir des offres pour des services professionnels de vérification comptable externe;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres et plus spécifiquement la grille de pondération et d'évaluation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement ce qui suit :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres pour services professionnels en vérification comptable externe pour 2010-2011-2012 ainsi que la grille de pondération et d'évaluation des offres qui en fait partie intégrante;

b) d'autoriser la greffière, madame Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres et d'inviter les compagnies suivantes à soumissionner :

- Samson, Bélair, Deloitte & Touche
- Malette
- Raymond, Chabot, Grant, Thornton
- Gariépy, Gravel, Larouche

5070-061210 **NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE VÉRIFICATION COMPTABLE EXTERNE POUR 2010-2011-2012**

Considérant que la Ville de Beaugrand désire aller en appel d'offres pour obtenir des services professionnels de vérification comptable;

Considérant, qu'à cet effet, le Conseil municipal doit désigner les membres du Comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour l'appel d'offres concernant les services professionnels de vérification comptable :

- M. Roch Lemieux, Directeur général de la Ville de Beaugrand
- M. Maurice Gosselin, Directeur de l'École de comptabilité, Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval
- Mme Sabrina Laroche, préposée à l'administration de la Ville de Beaugrand

5071-061210 **RENOUVELLEMENT ABONNEMENT UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec au montant de 4 505,52 \$ plus les taxes applicables incluant le CRM.

5072-061210 **ENTENTE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC – GESTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE LA VILLE DE QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Beaugrand à assumer la gestion des opérations de la station de traitement des eaux de lixiviation située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues à cet égard avec la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT le contenu du projet d'entente négocié entre les parties;

CONSIDÉRANT certaines corrections qui doivent être apportées à cette entente;

CONSIDÉRANT le contenu de la lettre transmise le 30 novembre 2010 à la Ville de Québec, faisant état de ces modifications;

CONSIDÉRANT qu'en raison des délais inhérents à l'approbation de cette entente par chacune des parties et des délais inhérents à la préparation des modifications qui doivent être apportées au texte de l'entente, il y a lieu de signer l'entente actuelle pour qu'elle puisse être mise en application dès le mois de janvier 2011, étant cependant entendu que cette acceptation par la Ville de Beaupré ne vaudra que jusqu'au 30 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE monsieur Michel Paré, maire, et madame Johanne Gagnon, greffière, soient autorisés à signer le texte de l'entente pour la gestion de la station de traitement des eaux de lixiviation de la Ville de Québec, selon le texte de l'entente soumis au conseil et ce conditionnellement à ce que les protections d'assurance dont veut bénéficier la Ville de Beaupré soient effectives et que les questionnements posés par le courtier d'assurances en charge du dossier pour la Ville soient réglés. À cet égard, la Ville de Beaupré avisera par écrit la Ville de Québec dès la levée de la présente condition.

QU'il est entendu que par la signature de l'entente, laquelle n'interviendra qu'une fois la condition mentionnée précédemment levée, la Ville de Beaupré n'est liée que jusqu'au 30 juin 2011, date à laquelle les parties devront avoir convenu d'une nouvelle entente pour tenir compte du contenu de la lettre qui doit être transmise à la Ville de Québec selon le texte soumis par les procureurs de la Ville le 1^{er} décembre 2010;

QUE la Ville de Québec soit avisée qu'à défaut d'avoir convenu d'une nouvelle entente dans le délai précédemment mentionné, la Ville de Beaupré ne sera plus liée par cette entente;

QU'une copie de la présente soit transmise à la Ville de Québec pour qu'elle en soit informée.

5073-061210 **EMBAUCHE DE M. CLAUDE BOIVIN**

ATTENDU l'entente intervenue avec la Ville de Québec concernant la gestion de la station de traitement des eaux de lixiviation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec;

ATTENDU que M. Claude Boivin est déjà l'opérateur de la station de traitement des eaux de lixiviation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu :

- Que Monsieur Claude Boivin soit engagé, à temps partiel, à titre de Chef d'équipe technicien eau potable – eau usée, le tout conditionnellement à ce que l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Québec et la Ville de Beaupré soit maintenue en vigueur ;
- Que la date de début d'emploi soit celle de la signature de l'entente avec la Ville de Québec;
- Que le salaire de départ de Monsieur Claude Boivin soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de Chef d'équipe technicien eau potable – eau usée, échelon 2001 à 4000 heures.

5074-061210 **RATIFICATION D'UN MANDAT À GROUPE ALTUS POUR RÉALISER UN RAPPORT D'ÉVALUATION POUR DÉTERMINER LA VALEUR MARCHANDE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de ratifier le mandat accordé à la firme « Groupe Altus » pour la réalisation d'un rapport d'évaluation afin de déterminer la valeur marchande de l'immeuble abritant l'hôtel de Ville, pour un coût de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

5075-061210 **MANDAT À CIMA – ÉTUDE AVANT PROJET FUTUR HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme CIMA afin de préparer une étude d'avant-projet dans les disciplines mécanique, électricité, structure et civil pour le projet d'un futur hôtel de ville au coût maximum de 10 000 \$ suivant la proposition QP101248 datée du 26 novembre 2010.

5076-061210 **MANDAT À CIMA – EXPERTISE DE L'IMMEUBLE SIS AU 11 174 AVENUE ROYALE)**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

- a) de mandater la firme CIMA pour la réalisation d'une expertise en structure et civil pour le bâtiment sis au 11 174 avenue Royale au coût de 4 369,20 \$ plus les taxes suivant la proposition QP101247 datée du 26 novembre 2010;
- b) de prévoir une somme de 1 250,00 \$ pour l'inspection TV et un montant de 3 500,00 \$ pour les frais de laboratoire plus les taxes applicables.

5077-061210 **MANDAT À HUDON, JULIEN – ÉTUDE DE FAISABILITÉ IMMEUBLE SIS AU 11 174 AVENUE ROYALE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de mandater la firme Hudon & Julien afin de préparer une étude de faisabilité quant au projet d'implantation de l'hôtel de ville au 11 174 avenue Royale au coût de 10 510 \$ plus les taxes applicables.

5078-061210 **RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de radier les comptes suivants :

CRF900842	25,25 \$
CRF900841	75,00 \$
CRF900347	80,90 \$
CRF1000115	40,10 \$

5079-061210 **DON À LA ST-VINCENT DE PAUL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de faire un don à la St-Vincent de Paul de 500,00 \$. Un certificat sera acheté auprès de la Boucherie de la Côte et remis à l'organisme afin d'aider les familles démunies de Beauré.

5080-061210 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNE-FRÉDÉRIQUE GRENIER**

Attendu la demande d'aide financière déposée par Anne-Frédérique Grenier dans le cadre de ses nombreuses compétitions à travers le monde en 2011 en planche à neige;

Attendu que le camp d'entraînement aura lieu au Colorado et qu'on y retrouve les meilleures installations en début de saison;

Attendu que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser à Anne-Frédérique Grenier la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

5081-061210 **RESSOURCES FAMILIALES – PRÊT SALLE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de prêter gratuitement, le 16 décembre, la salle du Centre communautaire pour la tenue de la fête de Noël des enfants.

5082-061210 **CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI CHARLEVOIX-CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Attendu la demande de commandite faite dans le cadre de la 7^e édition du projet « Coopérative jeunesse de services de la Côte-de-Beauré;

Attendu que plusieurs jeunes de Beauré participent à ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 150,00 \$ à titre de commandite.

5083-061210 **MANDAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater la firme « Raymond Chabot Grant Thornton » afin de préparer un projet d'accompagnement dans l'élaboration d'un cadre financier pour 2011-2016 au montant de 16 000 \$ plus les taxes applicables suivant la proposition datée du 16 novembre 2010.

5084-061210 **CIMA – HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

Attendu l'appel d'offres pour les services d'ingénierie pour la réfection des rues Prévost, Côté, Beaugard et Royale adopté le 1^{er} mars 2010 par la résolution #4760-010310;

Attendu que certaines activités ou modifications au mandat original ont été requises soit :

- les études environnementales phases 1 et 2;
- Étude d'alternative
- Ajout de la rue St-Louis
- Mise en forme de 2 appels d'offres

Attendu que les modifications sont accessoires au contrat initialement accordé et n'en change pas la nature;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 30 000 \$ plus les taxes applicables pour lesdits travaux supplémentaires.

5085-061210 **DON DE CHARITÉ À LA COMPAGNIE FER ET MÉTAUX AMÉRICAINS S.E.C.**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser à la compagnie « Fer et Métaux Américains S.E.C. » un don de charité au montant de 1 000 \$ pour le monument et la pierre angulaire remis à la Ville.

5086-061210 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #5035-011110 RÉFECTION DES RUES CÔTÉ, ST-LOUIS, BEAUREGARD ET PRÉVOST – AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #2**

Attendu la résolution #5035-011110 adoptée le 1^{er} novembre 2010;

Attendu qu'il y a lieu de modifier les postes budgétaires affectés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) de modifier la résolution #5035-011110;
- b) d'affecter le poste suivant :

01-211-12-080 : 100 000 \$

Le solde au montant de 768 726,21 \$ sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 1129.

5087-061210 **RÉFECTION DES RUES CÔTÉ, ST-LOUIS, BEAUREGARD ET PRÉVOST – AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 ET ORDRES DE CHANGEMENT 1 À 5**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

- a) d'autoriser le paiement du décompte progressif #3 pour la réfection des rues Côté, St-Louis, Beauregard et Prévost au montant de 476 032,55 \$ incluant les taxes à « Les Excavations Lafontaine Inc. », le tout tel que recommandé par CIMA et par le Directeur des travaux publics à même le règlement d'emprunt numéro 1129;

- b) d'autoriser M. Roch Lemieux à signer les ordres de changement 1 à 5.

5088-061210

DEMANDE POUR LE TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013

ATTENDU QUE :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions; et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- d'abroger la résolution #4940-050710 adoptée le 5 juillet 2010 suite aux modifications demandées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

5089-061210 **REMPLACEMENT DE M. STEVE LEFEBVRE**

ATTENDU l'absence de M. Steve Lefebvre pour maladie;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer M. Steve Lefebvre pendant son congé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'embaucher M. Steeve Vandal, à titre de journalier opérateur (poste temporaire) pour le remplacement de M. Lefebvre et ce, jusqu'au retour de M. Lefebvre ou de M. Dufour;
- b) que le salaire soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de journalier opérateur, échelon 0 à 1600 heures.

5090-061210 **ABANDON DE SERVITUDE**

ATTENDU que la Ville de Beaupré détient une servitude pour canalisation d'aqueduc sur les lots 3 682 100, 3 682 102 et 3 682 033 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency, tel qu'il appert de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montmorency, le 28 septembre 1990 sous le numéro 113 637;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'abandonner la servitude sur les lots 3 682 100, 3 682 102 et 3 682 033;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'abandon de cette servitude devant être préparé par Me Guy Beauregard.

5091-061210 **ACQUISITION D'UNE SERVITUDE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'acquérir une servitude d'égout pluvial sur les lots 4 064 234 et 4 064 236;
- b) d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cette servitude.

5092-061210 **VŒUX DE NOËL – TÉLÉVISION D'ICI**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 100,00 \$ à la Télé d'Ici pour la promotion de Noël et du Nouvel An.

5093-061210 **NOMINATION DES MEMBRES DU CCU (SIÈGES 2, 4 ET 6)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de renouveler le mandat de M. Éric Desaulniers, Mme Lucette Godbout et Mme Lyne Savard aux sièges 2, 4 et

6 respectivement.

5094-061210 **PROJET DE CONSTRUCTION PIGNONS-SUR-MONT** (190 rue des Pignons)

Attendu que Construction et rénovation Claude Martin Inc. a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5095-061210 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3** (108 rue de la Pionnière)

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête phase III;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction conçus par Nicolas Tremblay sous la cote A-7 en date du 16 novembre 2010, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5096-061210 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3** (terrain A-22)

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête phase III;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'approuver les plans de construction conçus par Nicolas Tremblay sous la cote A-22 en date du 26 octobre 2010, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5097-061210 **PROJET DE CONSTRUCTION PIGNONS-SUR-MONT** (Vignola)

Attendu que M. Réjean Vignola a déposé une nouvelle esquisse suite à la réunion du 19 octobre dernier pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur Mont;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions projetées s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti le long du boulevard Bélanger.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant l'esquisse de présentation préparée par Bone Structure en date du 18 novembre 2010, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5098-061210 **PROJET DE CONSTRUCTION PIGNONS-SUR-MONT** (terrain 11)

Abroger résolution #4885-070610

Attendu que RDC Construction Inc. a déposé des nouveaux plans pour une nouvelle demande de permis pour la construction de la seconde résidence du complexe unifamiliale jumelée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, soit pour le terrain numéro 11;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'approuver les plans de construction préparés par Thermo Structure en date du 29 octobre et d'abroger la résolution #4885-070610 adoptée le 7 juin 2010, 2010, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

5099-061210 **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 1134**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le premier projet de Règlement No 1134 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement numéro 1115-1 modifiant le Règlement numéro 1051-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour modifier la hauteur maximale du bâtiment dans la zone 34-H-1.* »

5100-061210 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LA RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE PRÉVOST**

Attendu la réfection complète de la rue Prévost;

Attendu la participation financière du ministère des Transports pour un montant de 158 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré à signer le protocole d'entente avec le ministère des Transports concernant la réfection de la rue Prévost.

5101-061210 **ACCEPTATION PROVISOIRE DES OUVRAGES – RUES CÔTÉ, BEAUREGARD, ST-LOUIS ET PRÉVOST**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages relativement aux rues Côté, Beauregard, St-Louis et Prévost.

5102-061210 **ACHAT D'UNE GRATTE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une gratte au montant de 7 500 \$ plus les taxes.

5103-061210 **TABLE D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – ÎLE D'ORLÉANS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer M. Gilles Carrier, directeur des loisirs à la Table d'actions préventives jeunesse Côte-de-Beaupré-Ile d'Orléans.

5104-061210 **SOUPER DES POMPIERS – NOËL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 200,00 \$ aux pompiers pour leur souper de Noël.

AVIS DE MOTION (Règlement No 1133)

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'adoption du budget et des divers taux de taxes et compensations pour l'année 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- L'achat de l'ancien hôtel de Ville
- Côte de la Falaise
- Code d'éthique pour les élus
- Garderie de « Les Ressources Familiales »

5105-061210 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21 h 25.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe